ANNEXE 3 - ETUDE DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE ET DIAGNOSTIC « EAU »
AXEO, DISPOSITIF POUR L'ACCES, L'ECONOMIE ET LE PILOTAGE DE L'EAU EN AGRICULTURE

Ce cahier des charges présente les éléments indispensables à la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique ou d'un diagnostic « eau ». Une étude ou un diagnostic incomplet ne saurait être éligible à ce dispositif.

L'étude de faisabilité technico-économique et/ou le diagnostic « eau » sont essentiels à la planification d'un projet. Ils permettent d'évaluer la pertinence économique d'un projet selon l'objectif recherché et s'attache à vérifier que le projet soit techniquement faisable et économiquement viable. Les solutions présentées dans l'étude ou dans le diagnostic doivent prendre en compte les spécificités et contraintes liées aux activités de l'exploitation, à la localisation du projet, à la disponibilité de la ressource en eau et de la règlementation en vigueur.

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DE CONSEIL

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE AGRICOLE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contact Conseil Régional :
Direction de l'Economie du Vivant, Maurane MESCOLINI
Tél : 03 87 33 67 01
Email : eau.agriculture@grandest.fr

CAHIER DES CHARGES ETUDES ET/OU DIAGNOSTICS

L'étude de faisabilité ou le diagnostic éligible au dispositif d'aide AXEO doit comprendre les étapes suivantes :

ETAPE 1 : INFORMATIONS SUR LE PROJET ET ANALYSE APPROFONDIE

Les informations nécessaires à la réalisation du projet devront être synthétisées (cultures de l'exploitation, activités de l'exploitation, description du projet, cible, ressources disponibles...).

L'analyse des facteurs externes au projet pouvant jouer sur sa création et sa pérennité devra comprendre à minima les éléments suivants : données météorologiques, usages de la ressource en eau et bilan hydrique, bilan et répartition de la consommation d'eau, recensement et localisation des points d'eau de l'exploitation.

ETAPE 2 : DEFINITION DES BESOINS ET OBJECTIFS DU PROJET

Les besoins nécessaires pour la mise en place du projet seront identifiés (besoins humains, ressources matérielles, apports de fonds nécessaires, ressources de production, besoins en termes de connaissances, de formations supplémentaires...).

Les objectifs seront recensés et devront être spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis.

ETAPE 3 : ETUDES DES IMPACTS ET PRECONISATIONS

Une étude approfondie des impacts techniques, économiques, organisationnels et environnementaux de la mise en place du projet à l'échelle de l'exploitation et la formalisation des préconisations en vue d'optimiser les effets du projet sur l'exploitation seront réalisées.

Un plan d'actions tenant compte de l'existant, des solutions opérationnelles préconisées et de la règlementation en vigueur sera attendue.

ETAPE 4 : FAIRE UNE EVALUATION DES RISQUES

Cette dernière étape consiste à l'évaluation de tous les risques pouvant concerner le projet. Il est donc primordial de tirer les bonnes conclusions de l'étude ou du diagnostic, afin de faire les recommandations les plus adaptées.

Cette évaluation pourra être rédigée sous forme de bilan intégrant la restitution et l'identification des points d'amélioration au regard des objectifs visés et définition de solutions opérationnelles.

Autres informations utiles (facultatif)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contact Conseil Régional :
Direction de l'Economie du Vivant, Maurane MESCOLINI
Tél : 03 87 33 67 01
Email : eau.agriculture@grandest.fr